



Conditions de vente / Règlement

Paielement des écolages

- A l'issue de votre inscription au cours, vous recevrez par poste un récapitulatif de paiement ainsi que les bulletins de versement pour l'année scolaire selon votre mode de paiement (mois/trimestre/année).
- Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 25.- par année scolaire.
- Les paiements s'effectuent par avance, par mois, par trimestre ou à l'année et **au plus tard le 5 du mois en cours**. Le choix de la modalité de paiement se fait par l'élève ou le responsable légal.
- En confirmant l'inscription, l'élève s'engage à suivre les cours jusqu'au 30 juin 2010.

Annulation d'inscription

- Dès la date de l'inscription, l'élève est engagé jusqu'au **30 juin 2010**. L'inscription ne peut pas être annulée en cours d'année sauf sur certificat médical. Toutefois, si l'élève souhaite résilier son contrat, il peut le faire uniquement par écrit et avant le **31 janvier 2010**. L'inscription prendra alors fin **dès le mois de février**.
- Passé ce délai, il ne sera plus possible pour l'élève de se désinscrire et il devra s'acquitter des paiements jusqu'au 30 juin 2010.

Organisation des cours

- Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit d'ajourner des cours ou de déplacer le lieu du déroulement. En cas d'absence de l'enseignant, la direction de l'école procédera à son remplacement.
- Si un cours devait être annulé il sera rattrapé ou l'élève aura la possibilité de suivre un autre cours de son choix.
- Les professeurs ne sont pas exclusifs et si un enseignant devait cesser de donner des cours pendant l'année il sera remplacé par un autre enseignant ayant les même capacité. Le changement de professeur en cours d'année n'est **pas un motif de résiliation** de contrat valable.

Nombre de participants et déroulement des cours

- Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, nous fixons, pour chacun d'entre eux, un nombre minimal et maximal de participants. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'écologie effectué dans un délai imparti).
- La direction se réserve le droit de procéder à des modifications/annulation d'horaire ou de cours si le nombre d'élève n'est pas suffisant

Absences

- Les absences peuvent être récupérées sur demande au secrétariat. Aucun remboursement de l'écologie en raison de séances manquées n'est possible. Lorsqu'un élève est malade, celui-ci doit impérativement prévenir le secrétariat et ainsi transmettre une copie du Certificat médical indiquant ainsi la période d'absence. L'administration suspendra les paiements pour la période où l'élève n'aura pas pu assister aux cours ou lui donnera des bons de rattrapage.
- L'école n'est pas responsable des vols ou accidents subis durant les heures de cours.

Protection de données

- Par le biais de votre inscription, vous approuvez l'utilisation de vos données personnelles (coordonnées privées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, comportement, etc.) par l'école Ledge Dance School. D'autres informations telles que les prestations filmées ou photographiées peuvent être employées par l'école dans son travail de promotion, dans la communication et la publicité.